



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 26 avril 2017

Plus de 300 000 € alloués à la sécurisation des établissements scolaires en Vendée

La sécurité des établissements scolaires fait l'objet d'une attention soutenue des pouvoirs publics dans le cadre des enjeux de prévention partagés entre l'État et les acteurs locaux.

Depuis 2016, chaque établissement scolaire a mis à jour son Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) destiné à réagir aux situations d'urgence. Ces plans ont permis de mettre en lumière les travaux à réaliser pour sécuriser les enceintes des établissements scolaires sur le département.

Dans le cadre de l'abondement du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), **313 311 € sont alloués cette année par l'État pour la sécurisation de 24 établissements scolaires de l'enseignement public et privé en Vendée** sur la base des diagnostics établis par les collectivités, les directeurs d'école et les chefs d'établissement avec les référents sûreté de la police et de la gendarmerie nationales :

- FIPD : 204 751 €, subvention des travaux à hauteur de 50% pour la sécurisation de 16 écoles et établissements du secondaire sur les communes de Benet, Boufféré, Challans, Coëx, Essarts-en-Bocage, La Ferrière, La Roche-sur-Yon, Les Herbiers, Longèves, Montaigu, Pouzauges, Les Sables d'Olonne, Saint-Prouant, Sainte-Hermine, Saint-Jean-de-Monts et Tiffauges ;
- DETR : 108 560 €, subvention des travaux de 25 à 35% pour la sécurisation de 8 écoles sur les communes de Champagné-les-Marais, Pétosse, Pouzauges, Sainte-Hermine, Sainte-Radégonde-des-Noyers, Fontenay-le-Comte, Sérigné et Beauvoir-sur-Mer.

Ces crédits alloués par l'État représentent la réalisation d'un montant total de 760 732 € de travaux au bénéfice de la sécurité des établissements scolaires en Vendée.

